



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 46699

Texte de la question

M. Paul Molac attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur le dispositif des aides destinées à l'élevage qui devront être prochainement notifiées à la Commission européenne. Actuellement, ce dispositif en discussion mentionne le terme de « ruminants » soit, les bovins, ovins et caprins. Ainsi, cette définition exclue les chevaux du dispositif. Actuellement en crise, la filière cheval ne mérite pas cette exclusion du dispositif. Il lui demande donc s'il envisage le remplacement de ce terme notamment par celui « d'herbivores », qui permettrait aux équidés d'intégrer le dispositif des aides destinées à l'élevage.

Texte de la réponse

La production équine, comme l'élevage en général, accède à un grand nombre des futurs dispositifs de la prochaine politique agricole commune (PAC). Cependant, l'un d'entre eux, le soutien couplé, n'est mobilisable que pour certaines productions, à l'exclusion notamment du cheval, conformément au résultat de la négociation communautaire sur le cadre de la PAC pour la période 2014-2020. Le remplacement du terme « ruminant » par le terme « herbivore » dans les textes nationaux de mise en oeuvre de la nouvelle PAC ne saurait donc permettre la mise en place d'une aide couplée à la production équine en France.

Données clés

Auteur : [M. Paul Molac](#)

Circonscription : Morbihan (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46699

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13359

Réponse publiée au JO le : [21 janvier 2014](#), page 643